

MAINE-ET-LOIRE

49123

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 5 février 2021
à 19 H 30
Salle de la Gaïeté**

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2020
- 2- Ecole St Louis – Bécon les Granits : participation aux frais de fonctionnement
- 3- Ecole St Paul les Genêts - Angers : participation aux frais de fonctionnement
- 4- Ecole St Martin – Belligné : participation aux frais de fonctionnement année scolaire 2019 – 2020
- 5- Ecole St Martin – Belligné : participation aux frais de fonctionnement année scolaire 2020 - 2021
- 6- Changement des ouvertures de la mairie : demande de subvention au titre de la DETR 2021
- 7- Changement des ouvertures de la mairie : demande de subvention au titre de la DSIL 2021
- 8- Voirie : validation d'un devis pour la réfection du chemin de Madame
- 9- Villes et villages fleuris – cotisation 2021
- 10- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 11- Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2021

Le cinq février 2021 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

Étaient présents : Mmes Estelle ANJARD, Pauline GASDON, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Thierry LORE, Sébastien PRAT

Était excusé : M. Jean-Pierre FREMY qui donne pouvoir à M. Marc BRINET

Était absente : Mme Nadia GUERIF BOURASSEAU

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Moïse BEUCHER

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2020

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

2- Ecole St Louis – Bécon les Granits : participation aux frais de fonctionnement

Monsieur le Maire expose :

L'école privée St Louis de Bécon les Granits a envoyé une demande de participation financière aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 dite « loi CARLE », « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. »

St Sigismond, bien que n'ayant pas d'école, se doit de participer aux frais de fonctionnement des enfants résidents sur la commune.

Aussi, je vous propose de participer à hauteur de 1 185 € pour 1 élève de maternelle présent à l'école privée de Bécon les Granits, conformément au coût calculé par la mairie de Bécon pour son école publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la somme de 1 185 € pour l'élève fréquentant l'école privée de Bécon les Granits pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

3- Ecole St Paul les Genêts - Angers : participation aux frais de fonctionnement

Monsieur le Maire expose :

Par courrier reçu le 20 décembre 2020, l'école St Paul les Genêts d'Angers sollicite la commune pour obtenir une subvention pour l'accueil d'un enfant Sigismondais. Ce dernier a dû être inscrit dans un établissement scolaire ayant les moyens nécessaires à un accueil spécialisé.

Conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 dite « loi CARLE », « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire

d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. »

St Sigismond, bien que n'ayant pas d'école, se doit de participer aux frais de fonctionnement des enfants résidents sur la commune.

Aussi, je vous propose de participer à hauteur de 997 € pour 1 élève de maternelle présent à l'école St Paul les Genêts d'Angers, conformément au coût calculé par la mairie d'Angers pour ses écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la somme de 997 € pour l'élève fréquentant l'école privée St Paul les Genêts d'Angers pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

4- Ecole St Martin – Belligné : participation aux frais de fonctionnement année scolaire 2019 - 2020

Monsieur le Maire expose :

L'école privée St Martin de Belligné a envoyé une demande de participation financière aux frais de fonctionnement pour les années scolaires 2019 - 2020.

Conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 dite « loi CARLE », « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. »

St Sigismond, bien que n'ayant pas d'école, se doit de participer aux frais de fonctionnement des enfants résidents sur la commune.

Aussi, je vous propose de participer à hauteur de :

- 1 461,78 € pour 1 élève de maternelle

- 333,58 € / élève pour 5 élèves d'élémentaire

présents à l'école St Martin de Belligné, conformément au coût calculé par la mairie de Loireauxence pour ses écoles publiques soit un total de 3 129,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la somme de 3 129,68 € pour les élèves fréquentant l'école St Martin de Belligné pour l'année scolaire 2019 – 2020.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

5- Ecole St Martin – Belligné : participation aux frais de fonctionnement année scolaire 2020 - 2021

Monsieur le Maire expose :

L'école privée St Martin de Belligné a envoyé une demande de participation financière aux frais de fonctionnement pour les années scolaires 2020 - 2021.

Conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 dite « loi CARLE », « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. »

St Sigismond, bien que n'ayant pas d'école, se doit de participer aux frais de fonctionnement des enfants résidents sur la commune.

Aussi, je vous propose de participer à hauteur de :

- 376,92 € / élève pour 3 élèves d'élémentaire

présents à l'école St Martin de Belligné, conformément au coût calculé par la mairie de Loireauxence pour ses écoles publiques soit un total de 1 130,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la somme de 1 130,76 € pour les élèves fréquentant l'école St Martin de Belligné pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

Arrivée de Mme Nadia GUERIF BOURASSEAU à 19h55

6- Changement des ouvertures de la mairie : demande de subvention au titre de la DETR 2021

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît que les ouvertures de la mairie qui ont au minimum une quarantaine d'années sont vieillissantes.

En effet, les fenêtres situées côté Sud à l'étage de la mairie sont en simple vitrage et les autres montrent des signes importants de pourriture et de déperdition thermique.

Il apparaît donc nécessaire de les changer et de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021.

Le coût des travaux est estimé à 20 000 € HT.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		Demandé	
Travaux	20 000 €	Subventions	
		- DETR	7 000 €
		- DSIL	7 000 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires, signer les actes à intervenir et toutes démarches qui s'avèreraient nécessaire.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

7- Changement des ouvertures de la mairie : demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît que les ouvertures de la mairie qui ont au minimum une quarantaine d'années sont vieillissantes.

En effet, les fenêtres situées côté Sud à l'étage de la mairie sont en simple vitrage et les autres montrent des signes importants de pourriture et de déperdition thermique.

Il apparaît donc nécessaire de les changer et de déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2021.

Le coût des travaux est estimé à 20 000 € HT.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		Demandé	
Travaux	20 000 €	Subventions	
		- DETR	7 000 €
		- DSIL	7 000 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires, signer les actes à intervenir et toutes démarches qui s'avèreraient nécessaire.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

8- Voirie : validation d'un devis pour la réfection du chemin de Madame

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît que le chemin de Madame accessible notamment par la rue d'Ambillou et le chemin de la Chandellerie est dégradé. Il convient donc de procéder à sa réfection.

Après demandes de devis, je vous propose de valider la proposition de Hervé TP pour un montant de 1 875 € HT soit 2 250 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de HERVE TP et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

9- Villes et villages fleuris – cotisation 2020

Monsieur le Maire expose :

La commune adhère au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour laquelle nous avons obtenu une fleur en 2015 et 2018 pour récompenser le travail de fleurissement et d'aménagement.

Aussi, je vous propose de renouveler l'adhésion de la commune à « Villes et villages fleuris » pour 2021 soit un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

10- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

- Décision du 4 janvier 2021 : Signature d'un contrat avec la SARL Haigneré pour l'achat de graviers et géotextile pour l'aménagement d'un espace vert pour un coût de 312,50 € HT soit 375,00 € TTC.

11- Informations diverses

- **Projet boulangerie** : suite à la demande des boulangers de St Germain des Prés, la commune les accompagne dans leur réflexion pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un point de

vente en boulangerie – pâtisserie et viennoiseries. Différents scénarii sont à l'étude notamment au niveau du terrain communal situé rue de la Fontaine.

- **Commune nouvelle** : une réunion a eu lieu fin janvier avec le bureau communal d'Ingrandes-Le Fresne pour évoquer le projet de regroupement des 2 communes.
- **Fibre** : il est rappelé que la taille des haies sera nécessaire pour le passage de la fibre. Inquiétude sur l'éventuel abattage des haies qui dénaturerait le paysage.
- **Déplacement vaccination Covid-19** : éventuellement, un transport solidaire existe sur la commune de Villemoisan.
- **Projet de plantation de haies** : suite à la réflexion de la commission vie associative concernant l'aménagement de l'aire de loisirs, une prise de contact a été réalisée avec l'association EDEN afin de chiffrer ce projet. Le but est de végétaliser l'espace, de couper le vent et de développer la faune. Le coût final de la commune pour 136 m + 38 m serait de 159,49 €. Le terrain devra être préparé au préalable. Il est envisagé de solliciter les familles afin d'organiser une journée conviviale pour aider à la plantation à l'automne 2021. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet. La commission vie associative sera sollicitée pour donner son avis sur ce projet.
- **Aire de loisirs** : afin d'éviter l'intrusion de véhicules sur ce terrain, nous étudions la pose de poteaux à proximité du terrain multisports. Un contact a été pris avec une entreprise de Loire-Atlantique qui fabrique du mobilier en plastique recyclé. Nous allons prendre contact avec les pompiers d'Ingrandes afin de ne pas bloquer l'accès au service de secours.
- **Aménagement de terrains en friche** : l'Etat envisage d'accorder des aides pour boiser des terrains en friche à l'horizon 2022-2023.
- **Entretien des mares** : En lien avec l'association EDEN, un projet est à l'étude pour vider et curer le lavoir.
- **Téléphonie mobile** : Après rencontre avec les conseillers départementaux Mme Chesneau et M. Maingot, une étude va être lancée pour installer une antenne afin d'améliorer le réseau dans le bourg de la commune.
- **Chemin du Rollard – réfection du réseau eau potable** : le Syndicat d'Eau d'Anjou a refait la canalisation dans cette rue.
- **Lotissement** : lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- **PLUi** : au 1^{er} juillet 2021, les communes de la CCVHA devront se prononcer sur le transfert de la compétence urbanisme. Si tel est le cas, la CCVHA lancera des études pour réaliser un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Une réflexion est menée pour recruter une équipe de techniciens afin de mener à bien ce travail ce qui mutualiserait les coûts.

La séance est levée à 22h00

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 26 mars 2021 et vendredi 4 juin 2021 à 19h30, salle de la Gaieté

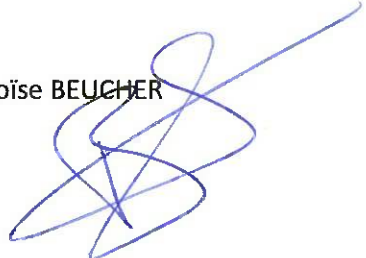
Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Jean-Pierre BOISNEAU

Le secrétaire de séance



Moïse BEUCHER

Jean-Pierre BOISNEAU



Thierry LORE

Marc BRINET

Cindy ROUSSEAU

Moïse BEUCHER

Secrétaire de séance



Pauline GARDON

Estelle ANJARD

Sébastien PRAT

Jean-Pierre FREMY

Absent excusé

Nadia GUERIF-BOURASSEAU